

Les taux d'intérêt élevés

M. Cosgrove: Il est regrettable qu'il ne se soit pas joint au président du caucus québécois, à quelques députés de l'Ontario et à moi-même quand nous avons reçu une délégation qui est venue sur la colline du Parlement le 15 septembre. Pendant plus d'une heure, on nous a exposé le cas de nombreux Canadiens aux prises avec le coût élevé du refinancement et avec les problèmes provoqués par la hausse vertigineuse des taux hypothécaires. Si le député avait été là, je suis certain qu'il se serait rendu compte que le gouvernement, par ses programmes, répond aux besoins qui lui sont exposés.

Il est également regrettable que le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath) n'ait pas pris part au débat auquel j'ai eu l'occasion de participer quelques semaines plus tard, à London, en Ontario. Au cours de cette réunion, le chef du Nouveau parti démocratique (M. Broadbent), un collègue du député de Saint-Jean-Est et moi avons discuté des problèmes de logement et parlé de solutions devant une assemblée d'environ 2,000 personnes que le renouvellement des hypothèques préoccupait beaucoup. Il y avait également des députés de la région de London qui assistaient à cette réunion et ils ont pu constater eux aussi que les gens se tracassaient. Je dirais même que l'atmosphère était surchauffée. J'ai vécu une expérience extrêmement agréable; j'ai été hué et forcé de quitter la scène parce que je ne pouvais pas offrir des solutions faciles et que j'étais incapable d'affirmer, comme le chef du Nouveau parti démocratique, que j'avais une solution pour tous les Canadiens aux prises avec des problèmes de logement. J'ai également été hué pendant que j'étais sur scène parce que je n'ai pas pu dévoiler nos projets; en effet, mes collègues du gouvernement et moi-même étions en train d'étudier une solution et de préparer le budget. Nous étions dans une situation vraiment très embarrassante. Je le répète, si l'expert du parti conservateur en matière de logement avait été à mes côtés, il se serait rendu compte de ce qui poussait le gouvernement à prendre les initiatives dont j'ai parlé.

Le critique financier du parti conservateur, le député d'Etobicoke-Centre (M. Wilson) a participé ce jour-là et a fait une intervention très raisonnable. J'irais même jusqu'à dire qu'elle était compatible avec la position gouvernementale. Ce même jour, le critique financier du parti conservateur a participé à l'émission de CTV «Question Period» et voici ce qu'il a répondu aux instances présentées par les Canadiens ce jour-là:

Je tiens à préciser qu'il serait possible de présenter un programme qui aiderait tous les Canadiens touchés par les taux d'intérêt élevés. Nous ne pouvons pas nous permettre, pas plus que le gouvernement, de faire cela, car il en coûterait trop cher, mais ce que nous pouvons faire, c'est présenter des programmes qui réduiraient dans leur ensemble les taux d'intérêt pour venir en aide à ce groupe important de Canadiens que le gouvernement ne peut pas secourir.

Puis il a ajouté ceci:

Je pense que le gouvernement devrait venir en aide à certaines catégories de personnes, mais pas à toutes. Nous ne pouvons pas nous permettre une telle chose dans notre pays...

Et il a encore ajouté ceci:

Non, je ne pense pas qu'on puisse contraindre les banques, par une mesure législative, à le faire, car elles ne sont pas les seules en cause... mais je crois que nous devrions inciter les établissements financiers à jouer leur rôle ici...

Comme je l'ai fait remarquer, notre programme vise à permettre aux Canadiens de se prévaloir du montant qu'ils ont investi dans leurs maisons pour résoudre leurs problèmes. En ce qui concerne ceux qui ne le peuvent pas, nous avons prévu un programme de subvention...

M. Lewis: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je renvoie Votre Honneur à la page 117 du *Beauchesne* où il est bien précisé qu'on ne saurait citer dans le cadre d'un débat à la Chambre un extrait de journal. Or, je trouve qu'il revient au même de rapporter un extrait d'une intervention faite lors de l'émission «Question Period» sur le réseau CTV ou de citer un article de journal. Voici ce que dit le *Beauchesne* à ce sujet:

... un député qui citait un journal au cours du débat a été rappelé à l'ordre par l'Orateur suppléant qui a déclaré: «Le Règlement indique expressément qu'il est absolument irrégulier de citer un extrait d'un journal, d'un auteur ou d'un livre qui, directement ou indirectement, critique un débat en cours à la Chambre, parce que les députés doivent exprimer leur opinion et non celle d'un autre (...)

Si le député d'Etobicoke-Centre (M. Wilson) était ici et si ce dernier pouvait confirmer ou infirmer la déclaration du ministre chargé du logement, ce serait alors dans l'ordre des choses; mais seul le député d'Etobicoke-Centre sait si le ministre replace bien dans leur contexte les déclarations qu'il a faites.

Toute citation supplémentaire de la part du ministre serait déplacée et celles qu'il a déjà faites devraient être déclarées irrégulières.

M. Deans: Monsieur l'Orateur, j'aurais quelques mots à dire au sujet de ce rappel au Règlement. J'espère que Votre Honneur rendra sa décision à ce sujet sur le même ton ironique qu'a été faite l'intervention.

M. Lewis: Si vous me permettez, monsieur l'Orateur...

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Le problème vient de ce que le député ne devrait pas prendre la parole deux fois au sujet du même rappel au Règlement. S'il désire véritablement prendre la parole à nouveau, il peut invoquer le Règlement sur un point différent.

M. Lewis: Non.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Très bien. Il me semble que le député de Simcoe-Nord (M. Lewis) fait valoir un argument valable, à condition de poursuivre la citation de *Beauchesne* dont il a parlé. Il a cité le commentaire 332. Pour reprendre là où il s'était arrêté, voici ce que dit ce commentaire:

«... (Les députés) peuvent citer un article ou un livre, où sont exposés des faits, mais les commentaires sur les délibérations de la Chambre, formulés en vue d'influencer l'opinion dans un sens ou dans l'autre, sont contraires au Règlement»

Il s'agit donc de savoir si oui ou non cela s'applique aux citations faites par le ministre. La présidence va examiner le rappel au Règlement du député et écouter attentivement le ministre pour déterminer si ses remarques tombent dans cette catégorie précise. Le député invoque-t-il à nouveau le Règlement?

• (2020)

M. Lewis: Si vous me permettez...

Des voix: Non.